

Bienvenue au lycée Renée Bonnet

Madame, Monsieur,

Votre enfant a été affecté au lycée Renée Bonnet pour la prochaine rentrée scolaire.

Nous sommes heureux de l'accueillir et lui souhaitons une pleine réussite.

Le Proviseur

Vous voudrez bien, à l'aide des documents joints, procéder à son inscription selon le calendrier indiqué sur le site ENT du lycée.

Téléphone :

05 62 88 91 11

Fax :

05 62 88 91 12

Mél. :

0310054r@ac-toulouse.fr

Il est important de respecter la date indiquée car les places étant limitées nous appellerions, si vous ne vous présentiez pas, les candidats de la liste supplémentaire.

Vous veillerez à apporter l'ensemble des pièces demandées dans le dossier, notamment l'exeat qui vous aura été délivré par votre établissement d'origine. Tout dossier incomplet sera refusé.

Information « bourses nouvelle procédure d'étude des droits » :

Tous les parents d'élèves sont invités à compléter la partie de la fiche élève intitulée « ETUDE AUTOMATIQUE DU DROIT A BOURSE » et ce, même si votre enfant bénéficiait déjà d'une bourse nationale cette année scolaire

A partir de ces informations, qui seront saisies dans la base élèves du lycée, votre droit à bourse sera étudié et réévalué tous les ans sans que vous ayez de démarche supplémentaire à effectuer.

Toulouse le 29/06/25

Le Proviseur

INSCRIPTIONS 2026-2027

LA PRESENCE D'UN RESPONSABLE LEGAL EST OBLIGATOIRE.

Veillez préparer le dossier d'inscription dans l'ordre suivant :

- ☐ Fiche de renseignements + **EXEAT** (Certificat de fin de scolarité donné par le collège)
- ☐ 1 Photo d'identité (*FORMAT NORMAL*)
- ☐ Livret de famille (original + photocopie)

Dans le cas où les parents sont divorcés, séparés ou enfants confiés à l'ASE :
copie du jugement de divorce ou de séparation ou copie de l'attestation de tutelle

Toute situation particulière doit être signalée

- ☐ Fiche d'Aptitude aux travaux réglementés + fiche urgence + annexe et photocopies des pages des vaccinations du carnet de santé (Les éléments d'ordre médical peuvent être remis sous pli cacheté.)
- ☐ Photocopie pièce d'identité (CNI, passeport ...) **ou** Attestation de recensement (pour les plus de 16 ans) **ou** attestation Journée Du Citoyen, ASSR, PSC1, ...
- ☐ Fiche Intendance + RIB
- ☐ Autorisation parentale pour percevoir l'allocation avec pièce d'identité et RIB de l'élève (ou des responsables si l'élève n'a pas de compte bancaire)
- ☐ Fiche prise de taille (tenue professionnelle pour tous les élèves)
- ☐ Notification MDPH, Gevasco, PAI, PPS, PAP, le cas échéant
- ☐ Fiche Positionnement Anglais Espagnol DNL
- ☐ Adhésion à la Maison Des Lycéens et Association Sportive (5, 10 ou 15€ espèces ou chèque à l'ordre de la Maison des lycéens du lycée R.Bonnet – « MDL Renée Bonnet »)
- ☐ Participation volontaire de minimum 5€ à la caisse de solidarité, chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Renée Bonnet (aide aux personnes qui ne peuvent pas bénéficier des fonds sociaux)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information sur le traitement de vos données personnelles

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement de votre enfant pour gérer sa scolarité et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement (coordonnées, situation familiale...).

Les informations que vous donnez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans l'application **SIECLE** (Système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements).

Qu'est-ce que l'application SIECLE ?

Finalités et bases légales

SIECLE est un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

- **pour le contrôle de l'obligation d'instruction**, au titre d'une **obligation légale** auquel l'établissement est soumis au sens du c) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD)
- **pour la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants des collèges et des lycées** dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du RGPD

Données traitées et durée de conservation

En vertu de l'article L113-12 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), les données vous concernant ainsi que celles de votre enfant, déjà connues de l'Education Nationale, proviennent :

- pour l'entrée en 6ème, d'AFFELNET 6ème
- pour l'entrée au lycée, d'AFFELNET Lycée.

L'identifiant national élève est issu du RNIE (répertoire national des identifiants élèves).

Ces applications sont mises en œuvre par le ministère en charge de l'Éducation nationale.

Les données relatives aux étudiants entrant en section de technicien supérieur et en classes préparatoires aux grandes écoles sont issues de l'application PARCOURSUP, mis en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les données fiscales nécessaires à l'étude des demandes de bourse sont issues du système d'information de la direction générale des finances publiques, en application du II de l'article 114-8 du CRPA.

L'ensemble des données est conservé jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans un établissement du second degré.

Destinataires des données

Les personnels de l'établissement de votre enfant, ceux des services départementaux de l'Education Nationale et des services académiques, ceux du ministère et ceux des collectivités territoriales (commune, département, région) peuvent accéder à certaines de vos données, dans la limite de ce qui est nécessaire à leurs missions.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation définis par les articles 15, 16 et 18 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès du chef d'établissement.

Pour l'exercice de votre droit d'opposition, défini par l'article 21 du RGPD, vous pouvez adresser votre demande au ministère, par courriel, à cette adresse : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr.

Ce droit d'opposition ne s'applique pas pour la collecte et le traitement de données nécessaires aux fins de contrôle de l'obligation d'instruction.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

- par courrier, à dpd@education.gouv.fr
- au moyen du formulaire de contact en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier postal, à : *Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse*
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle

75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- au moyen du formulaire de contact en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>
- ou par courrier postal, à : *Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés*
3 Place de Fontenoy
TSA 80715

75357 PARIS CEDEX 07.

À l'occasion de ces démarches, il peut vous être demandé de communiquer d'autres informations permettant de prouver votre identité, par exemple la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Pour en savoir plus sur SIECLE : www.education.gouv.fr/siecle

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socio-professionnelles - Codes à reporter en page 3, « représentants légaux »

Code	Libellé	Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS		OUVRIERS	
10	Agriculteurs exploitants	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
21	Artisans	64	Craqueurs
22	Commerçants et assimilés	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES		68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonction publique	RETRAITES	
34	Professeurs, professions scientifiques	71	Retraités agriculteurs exploitants
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74	Anciens cadres
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75	Anciennes professions intermédiaires
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES		77	Anciens employés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78	Anciens ouvriers
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83	Militaires du contingent
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84	Elèves, étudiants
47	Techniciens	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)
EMPLOYES			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprise		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2026/2027

Formation : Classe :
Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de famille* (1) : Sexe* : F ☐ M ☐
Nom d'usage (2) : Né(e) le* : ____ / ____ / ____
Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :
Pays de naissance* : Département de naissance* (4) :
Commune de naissance* (4) : Nationalité* :
L'élève habite* (5) : Chez
Ou possède sa propre adresse :

Code postal : Commune :
Pays : @ Courriel :
☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX)

Un représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Lien avec l'élève* :

A contacter en priorité :

Ce lien est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

Nom de famille* : Civilité* : Mme ☐ M. ☐
Nom d'usage : Prénom* :
Adresse* :

Code postal* : Commune* :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des

SMS : Lien avec l'élève* :

A contacter en

☎ priorité : ☎ ☎

Nom de famille* : Civilité* : Mme ☐ M. ☐
Nom d'usage : Prénom* :
Adresse* :

Code postal* : Commune* :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :



AUTRE PERSONNE À CONTACTER

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M. ☐Nom de famille* : ☐ ☐

PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVE

A contacter en priorité :

La *personne en charge* lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M. ☐Nom de famille* : ☐ ☐Code postal* : Commune* : ☐J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS : ☐ ☐Domicile : Travail : Mobile : ☐J'accepte de recevoir des SMS : ☐

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**.Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les **informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e)** si cette situation vous concerne.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

☐ J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessousVous-même : ☐

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : .../.../... Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : Commune de naissance* (4) :

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche.

Nom de famille* (1) : Civilité* : Mme M. ☐

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : .../.../... Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : Commune de naissance* (4) :

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus. Date :

Signature :



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne

FICHE D'URGENCE À L'ATTENTION DES PARENTS*

Nom de l'établissement : Année scolaire :

Nom : Prénom :

Classe : Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

N° de travail du père : Poste : Portable :

N° de travail de la mère : Poste : Portable :

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

(Suivant le calendrier vaccinal).

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) :

NOM, adresse et N° de téléphone du médecin traitant :

*DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.
Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.



APTITUDE AUX TRAVAUX RÉGLEMENTÉS

Questionnaire pour la visite médicale
à remplir par les parents ou tuteurs légaux de l'élève dans le cadre de
l'aptitude à suivre une formation professionnelle et obligatoire
(Code du travail : articles D4153-41 à D4153-47)

Carnet de santé obligatoire

Elève	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Section suivie :
	Classe :
Responsable légaux :	
Nom :	Prénom :
Téléphone :	
Nom :	Prénom :
Téléphone :	

Votre enfant va suivre une formation professionnelle l'exposant à des travaux réglementés pour les mineurs (15 à 18 ans). Nous vous demandons de remplir le questionnaire ci-dessous en vue d'établir l'aptitude pour l'année scolaire 202...-202...

CE QUESTIONNAIRE DOIT ÊTRE OBLIGATOIREMENT REMPLI POUR SA FORMATION

Coordonnées du Médecin traitant :

.....
.....
.....

Antécédents médicaux :

- | | Allergie : | Si oui, précisez |
|---|---|---|
| • | - respiratoire | oui ☐ non ☐ |
| | - cutanée | oui ☐ non ☐ |
| | - alimentaire | oui ☐ non ☐ |
| • | Asthme | oui ☐ non ☐ |
| • | Eczéma | oui ☐ non ☐ |
| • | Epilepsie | oui ☐ non ☐ |
| • | Diabète | oui ☐ non ☐ |
| • | Maladie ostéo-articulaire | oui ☐ non ☐ |
| • | Sensoriel : | |
| | - problème de vue | oui ☐ non ☐ |
| | - problème d'audition | oui ☐ non ☐ |
| • | Maladie cardiaque | oui ☐ non ☐ |
| • | Toutes pathologies ou maladies qui vous semblent importantes à nous communiquer : | |
| | | |
| | | |

- A-t-il été hospitalisé, victime d'un accident ? Si oui, précisez :

.....

- A-t-il eu une perte de connaissance, un traumatisme crânien ? Si oui, précisez :

.....

Suivi actuel :

- A-t-il un suivi psychologique ? Si oui, précisez :

.....

- A-t-il un suivi médical ? Si oui, précisez :

.....

- A-t-il un traitement médical ? Si oui, précisez :

.....

- Autres suivis ? Si oui, précisez :

.....

- Hospitalisation ? Si oui, précisez :

.....

Nous vous demandons de confier à votre enfant son carnet de santé, ses lunettes s'il en porte et copie de tous documents utiles en votre possession (copie de comptes rendus récents de radiographie, d'examen biologique, rapports médicaux, etc...)

INFORMATION IMPORTANTE :

La consommation de produits psychoactifs (alcool, cannabis, autres drogues) et de certains médicaments peut avoir des conséquences en cas d'utilisation de machines ou de conduites d'engins. Elle peut entraîner une incapacité à la poursuite de la formation professionnelle dispensée, pendant le temps nécessaire.

Je déclare avoir pris connaissance de l'information ci-dessus

A..... le.....

Signature de l'élève :

Signatures des parents :

JOINDRE UNE PHOTOCOPIE DES PAGES DE VACCINATION
Questionnaire obligatoire à remettre au médecin le jour de la visite

FICHE INTENDANCE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée professionnel Renée Bonnet
Toulouse

Rappel : les élèves des sections métiers de bouche alimentation et PSR doivent s'inscrire obligatoirement à la demi-pension en DP 5 jours.

Les élèves de 3^{ème} ont la possibilité de demander le forfait 4 jours (lundi mardi jeudi vendredi).

Le changement de régime doit être fait par écrit, un mois avant la fin du trimestre en cours

NOM :

PRENOM :

Classe :

SERA DEMI-PENSIONNAIRE DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

oui

non

RESPONSABLE FINANCIER (personne destinataire de la facture de Demi-pension) En cas de garde alternée, l'établissement n'adressera qu'une facture au responsable financier ci-dessous précisé.

*NOM.....PRENOM.....

ADRESSE :

CODE POSTAL, VILLE.....

TELEPHONE : MAIL :

Pour l'étude automatique du droit à bourse : (veuillez saisir les renseignements concernant le demandeur)

NOM ET PRENOMS DU RESPONSABLE FINANCIER.....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE (Pays si né(e) à l'étranger)

Merci de joindre votre RIB (**Rib de la personne qui demande la bourse**) afin de nous permettre le remboursement rapide d'éventuels trop perçus, des frais de stage, et des bourses nationales (si vous êtes concernés). Aucun prélèvement ne sera effectué pour paiement des factures.

A.....le.....

Signature des parents ou autre responsable légal

Signature de l'élève



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée professionnel Renée Bonnet
Toulouse

Note aux parents d'élèves

Année scolaire 2026-2027

Depuis la rentrée scolaire 2023, toutes les Périodes de Formation en Milieu Professionnel(PFMP) seront indemnisées par l'État au moyen d'une allocation financière spécifique:

Bac professionnel

Montant de l'allocation Niveau	Forfait Journalier	Montant maximum annuel	Nombre de semaines maximum
2nde Bac pro	10€	300€	6
1ère Bac pro	15€	600€	8
Terminale Bac pro	20€	600€ + 600€ (parcours différencié insertion professionnelle)	6 + 6 (parcours différencié insertion professionnelle)

CAP

Montant de l'allocation Niveau	Forfait Journalier	Montant maximum annuel	Nombre de semaines maximum
1 ^{ère} année de CAP	10€	350€	7
2 ^{ème} année de CAP	15€	525€	7

Votre enfant sera scolarisé en classe de CAP ou Bac pro au lycée Renée Bonnet à la prochaine rentrée scolaire et sera donc concerné par cette allocation.

Afin de pouvoir verser la somme allouée, vous devez fournir les documents ci-dessous selon votre situation.

Ces documents seront à remettre **lors de l'inscription de votre enfant.**

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

DOCUMENTS A FOURNIR

	Elève mineur	Elève majeur
Allocation versée sur le compte bancaire de l'élève A PRIORISER	- Pièce d'identité à jour de l'élève - RIB du compte bancaire - Autorisation du représentant légal à compléter (cf en PJ) - Document justifiant de la qualité du représentant légal (livret de famille ou acte de naissance de l'enfant mineur)	- Pièce d'identité à jour de l'élève - RIB du compte bancaire
Allocation versée sur le compte bancaire d'un représentant légal	- Pièce d'identité à jour de l'élève - Document justifiant de la qualité du représentant légal (livret de famille ou acte de naissance de l'enfant mineur) - RIB du compte bancaire - Pièce d'identité à jour du titulaire du compte bancaire	- Pièce d'identité à jour de l'élève - Mandat sous seing privé - RIB du compte bancaire - Pièce d'identité à jour du titulaire du compte bancaire

Cas particuliers

	Elève mineur	Elève majeur
Mineur non accompagné ou majeur sans papier	Tout document prouvant l'identité du jeune (y compris par exemple récépissé de demande de titre de séjour) ou à défaut, et en attente de ces documents, un certificat de scolarité porteur d'une photographie certifié par le chef d'établissement - Document prouvant la qualité de représentant: - Document émanant de l'ASE certifiant la prise en charge du jeune, ou l'autorisation de l'ASE par un juge à accomplir des démarches pour le jeune, ou document prouvant la désignation d'un administrateur adhoc par le parquet - Déclaration établie et signée par deux témoins émanant de la structure d'accueil que le mineur est sans représentant légal et peut recevoir les sommes directement.	Attestation de prolongation d'instruction de titre de séjour, attestation de demande d'asile, document attestant du statut de réfugié ou de bénéficiaire de la protection subsidiaire, si possible accompagné d'un autre justificatif d'identité.
Tutelle ou curatelle	- Expédition du testament ou de la déclaration contenant la nomination du tuteur ou - Extrait ou copie délivré par le greffe de la décision du conseil de famille qui a nommé le tuteur datif	- Extrait délivré par le greffe du jugement portant ouverture de la tutelle ou de la curatelle et désignant le tuteur ou le curateur ou le cas échéant un mandataire judiciaire - Certificat de non-recours contre le jugement à moins que l'exécution provisoire n'ait été

	ou -Extrait ou copie du jugement délivré par le greffe qui a organisé la tutelle spéciale et -Acquit du tuteur	ordonnée et, le cas échéant, - Délibération du conseil de famille qui a désigné le tuteur et, le cas échéant, - Autorisation du conseil de famille ou acquit du curateur et/ou autorisation du juge des tutelles.
Émancipé	• Pièce justifiant de l'émancipation: - Livret de famille de l'élève mentionnant le mariage ou - Acte de mariage ou - Jugement qui a prononcé l'émancipation ou - Déclaration des parents ou du conseil de famille reçue par le juge des tutelles.	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée professionnel Renée Bonnet
Toulouse

AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL

Année scolaire 2026-2027

Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel

Je soussigné (e) (Nom, prénom) :

Représentant légal de l'élève mineur :
(Nom, prénoms)

Né(e) le à

Inscrit au lycée Renée Bonnet
(niveau, diplôme, spécialité)

(ville)

En classe de

Autorise ce(tte) dernier(e) à bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel.

Conformément à l'arrêté n° 2023 – 765 du 11 août 2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, je confirme mon choix que cette allocation soit versée sur :

- ☐ Le compte bancaire de (Nom, prénoms de l'élève) en tant que bénéficiaire
direct de l'aide (joindre RIB)
- ☐ Mon compte bancaire en tant que représentant légal (joindre RIB)

Cette autorisation doit être accompagnée d'une copie de la pièce prouvant le lien entre le représentant légal et l'élève mineur ci-dessus mentionné (livret de famille...).

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont dépend (Nom, prénoms de l'élève) sont exactes ;
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Date et signature du représentant légal

CARTE JEUNE RÉGION OPÉRATION GRATUITÉ DES MANUELS SCOLAIRES ET DES PREMIERS ÉQUIPEMENTS

Fiche de prise de taille

Lycée Renée Bonnet - Toulouse

Informations générales

Nom de l'élève

Prénom

Filière

Mensurations

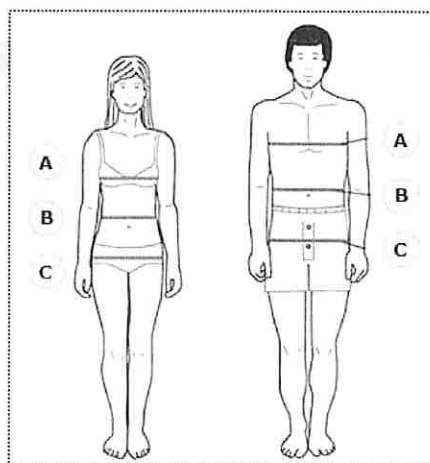
Genre ☐ Femme ☐ Homme

Main

Pointure ☐ Gaucher ☐ Droitier

Taille bas

Taille haut



Femme

A	78 - 82	82 - 86	86 - 90	90- 94	94- 98	98- 102	102 - 106	106 - 110	110 - 117
B	59 - 62	62 - 65	65 - 69	69- 73	73- 77	77- 81	81- 85	85- 89	89- 97
C	86 - 90	90 - 94	94 - 98	98- 102 10	102 - 106	106 - 110	110 - 114	114 - 119	119 - 125
Taille	34	36	38	40	42	44	46	48	50

Homme

A	74-78	78-82	82-86	86-90	90-94	94-98	98-102	102-106	106-110
B	65-69	69-73	73-77	77-81	81-85	85-89	89-93	93-97	97-101
C	86-89	89-92	92-95	95-98	98-101	101-104	104-107	107-110	110-113
Taille	34	36	38	40	42	44	46	48	50

Positionnement Anglais - Espagnol et Discipline Non Linguistique

Filières Restauration & Alimentation

Durant le parcours scolaire du baccalauréat professionnel, votre enfant suit des enseignements de langue étrangère parmi l'anglais, l'espagnol et l'enseignement de matière professionnelle en langue étrangère.

Ces enseignements peuvent donner la possibilité :

- de présenter une option à l'examen du baccalauréat (*seuls les points supérieurs à la moyenne sont comptabilisés*)
- de faire un stage à l'étranger en classe de Terminale (*Erasmus*)
- de poursuivre des études en BTS tertiaire (*exemple BTS MHR...*)

NOM et Prénom de l'élève :

Classe à venir :

Obligatoire. Un choix de langue étrangère.

- ☐ Langue Vivante 1 Anglais (tous niveaux de classe)
- ☐ Langue Vivante 1 Anglais avec langue vivante 2 Espagnol (tous niveaux de classe)
- ☐ Langue Vivante 1 Espagnol avec langue vivante 2 Anglais (en classe de Terminale uniquement, inversion des langues 1 et 2 dans la perspective de l'examen)

Facultatif. Un choix d'enseignement professionnel en langue étrangère (1h semaine – DNL)

- ☐ Aucune Discipline Non Linguistique
- ☐ Discipline Non Linguistique Anglais (tous niveaux de classe)
- ☐ Discipline Non Linguistique Espagnol (tous niveaux de classe)

Le choix engage pour le parcours de formation, sauf avis particulier de l'équipe pédagogique.

Signature des responsables :

**Adhésions 2026-2027 Maison des Lycéens et /ou
Association Sportive du Lycée Renée Bonnet et / ou
Caisse de solidarité**

Qu'est ce que la MDL, l'AS et la caisse de solidarité?

La Maison Des Lycéens et l'Association Sportive sont des associations d'élèves et de personnels, de type loi 1901 à but non lucratif visant l'animation éducative de l'établissement. Elles sont un lieu de vie, d'échanges et de convivialité.

On en devient membres en s'acquittant d'une cotisation de 15 € pour l'année scolaire.

La caisse de solidarité est un fonds géré par le lycée, alimenté sur la base du volontariat des familles, destiné à aider des élèves qui ne peuvent pas bénéficier des fonds sociaux.

A quoi servent la MDL et l'AS ?

La Maison Des Lycéens propose à ses adhérents de fonder et de participer à des clubs, activités ou manifestations encadrés pour la plupart par des adultes bénévoles ; elle finance du matériel pour ses différentes activités ; elle participe au financement de projets pédagogiques, sportifs, artistiques ou culturels organisés par leurs professeurs.

L'Association Sportive a pour but de favoriser et développer la pratique du sport dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Diverses activités sont proposées en fonction de la demande des élèves (Musculation, Fitness, Sports collectifs, Raid de pleine nature...) "

Comment adhérer à la MDL et à l'AS ?

> Renseigner la fiche ci-dessous

> Fournir le chèque de cotisation selon la formule choisie

Cette cotisation annuelle est volontaire et aide au bon fonctionnement de chaque association (AS et MDL) dans l'achat de matériel, les déplacements... Pour l'AS, elle ne remplace pas l'**achat d'une licence qui est obligatoire pour pratiquer** (Le montant de cette licence est fixé par l'assemblée générale en début d'année scolaire, ex : 15€ pour 2024/2025)

En espérant vous compter à la rentrée prochaine parmi nos adhérents.

Le Bureau de la M

ADHESION MDL et AS du LP R. BONNET année scolaire 2026-2027

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Classe :

☐ **Chèque de 5€** à l'ordre de l'AS du LP R.Bonnet (déduits du montant de la licence UNSS)

☐ **Chèque de 10€** à l'ordre de la MDL du LP R.Bonnet

☐ **Chèque de 15 €** à l'ordre de la MDL du LP R. Bonnet
(soit 10€ pour la MDL et 5€ pour l'AS déduits du montant de la licence UNSS)

☐ participation volontaire **Caisse de solidarité** (minimum 5€ par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Renée Bonnet)